

sentant d'Ottawa. Les circonstances ont changé et nous devons tenir compte de l'état de choses actuel. Comme j'ai assisté à des conférences économiques, je sais comment on y procède. Tout comme au Parlement, la besogne véritable de ces conférences s'accomplit dans les commissions et des groupes où l'on agit sans formalités. Comme on ne l'ignore pas, les discours prononcés au Parlement, par exemple, n'ont que peu d'effet sur le scrutin. Quand un membre d'une assemblée parlementaire ou d'une conférence économique, veut arriver à un résultat, il parle de la chose avec un certain nombre de ses collègues, cartes sur table. Les discours prononcés à une conférence économique ne révèlent pas ce qui s'est passé à cette conférence. Par exemple, à la conférence économique de 1923, à laquelle j'assistais, tous les projets de modification de tarifs différentiels ont été arrêtés par les délégués avant que la question ne soit officiellement mise à l'étude. Je ne citerai pas les paroles que j'ai prononcées à ce congrès, bien que j'en aie le compte rendu sous les yeux. Au nom du Canada, il a été exposé que nous ne désirions pas influencer la politique douanière de l'Angleterre; mais que, si le gouvernement anglais décidait de modifier son programme politique, il nous ferait plaisir de lui indiquer comment il pourrait le faire à l'avantage du Dominion. Le premier ministre s'étant entendu avec ses collègues, sir Lomer Gouin et moi-même, écrivit au gouvernement anglais une lettre, dont la copie est jointe au compte rendu, dans laquelle il énumérait certaines choses qui seraient à l'avantage du Canada si l'Angleterre décidait de modifier son programme en matière douanière. Nous demandions avant tout un traitement de faveur pour le blé canadien. Mais aucun gouvernement anglais n'a encore jugé à propos d'agir en ce sens. Toutefois, nous avons obtenu, lors de ce congrès, la promesse aussi précise que le pouvaient faire les délégués anglais, que la préférence serait accordée à un grand nombre de nos produits, y compris les fruits et le poisson. Plus tard, on revisa cette liste, à notre avantage. Malheureusement pour le Canada, un nouveau gouvernement arriva aux affaires en Angleterre avant qu'il n'eût été donné suite aux propositions, et nous avons perdu presque tout le terrain conquis.

Je vois une grande différence entre la proposition faite au gouvernement anglais par le premier ministre actuel et celle que présentait sir Wilfrid Laurier en 1902. Sir Wilfrid se rendait à Londres, un rameau d'olivier à la main. Son gouvernement avait accordé, avant son départ, des droits préférentiels à l'Angleterre. Il n'allait pas là-bas avec l'intention de marchander. Le Canada avait pris une décision pour montrer sa bienveillance en-

vers la Grande-Bretagne et pour marquer qu'il était reconnaissant de la franchise que ce pays accordait à nos produits depuis quelques années. Sir Wilfrid pouvait donc indiquer ce qui s'était déjà produit, et il ajoutait que le Canada serait heureux que la métropole lui concédât quelque chose en retour. Mais, avant de partir pour l'Angleterre, le premier ministre actuel a élevé les droits imposés sur les marchandises anglaises. La situation n'était évidemment pas la même, car, dans un cas, les délégués du Canada portaient un rameau d'olivier; tandis que, dans l'autre, ils avaient un gourdin à la main. Le Gouvernement a élevé les droits dont sont grevés les produits anglais, puis ses délégués à la conférence impériale dirent à l'Angleterre: "Nous élèverons à 10 p. 100 de plus les droits imposés aux denrées des autres pays, si vous voulez nous accorder certaines choses".

En voilà assez sur les droits de douane. Je connais ce sujet aussi bien que certains, et moins que d'autres. Nous pourrions discuter les questions douanières pendant des années sans approcher de la solution des problèmes qui se posent actuellement à nous. Le Canada a connu la prospérité sous certains gouvernements conservateurs. Je l'avoue sincèrement, bien qu'à une certaine époque, je n'aie pas cru la chose possible. Mais, sous les régimes libéraux, le pays a connu les périodes les plus prospères de son histoire. L'expérience démontre que nos échanges commerciaux ne subissent pas autant que nous sommes portés à le croire le contrecoup des modifications apportées aux droits de douane.

J'ai une grande foi dans le Canada. Je crois qu'il est solide, que ses habitants le sont aussi, et que nous pouvons supporter un marasme comme celui de l'heure mieux qu'aucune autre nation. Si je ne pensais pas que le Canada soit un pays où il fait bon vivre, je ne conseillerais pas à des jeunes gens de venir y demeurer. Mais nous devons agir avec prudence; le marasme actuel devrait nous être une bonne leçon, et nous devrions nous préparer au retour d'un tel état de choses.

En terminant, je répète que pour établir la prospérité en permanence au Canada, il est essentiel de trouver le moyen de nous livrer aux échanges commerciaux avec une plus grande liberté et dans une mesure plus considérable que maintenant avec tous les pays du globe.

L'honorable J. LEWIS: Honorables sénateurs, quelques mots seulement au sujet de la prétendue analogie entre l'attitude adoptée par le premier ministre à la dernière conférence économique et celle qu'avait prise sir Wilfrid Laurier au congrès de 1902. On ne se rappelle peut-être pas qu'en 1902, l'Angleterre